

JOURNAL DE LA SOCIÉTÉ STATISTIQUE DE PARIS

JSFS

Vie de la Société

Journal de la société statistique de Paris, tome 68 (1927), p. 1-10

[<http://www.numdam.org/item?id=JSFS_1927__68__1_0>](http://www.numdam.org/item?id=JSFS_1927__68__1_0)

© Société de statistique de Paris, 1927, tous droits réservés.

L'accès aux archives de la revue « Journal de la société statistique de Paris » (<http://publications-sfds.math.cnrs.fr/index.php/J-SFdS>) implique l'accord avec les conditions générales d'utilisation (<http://www.numdam.org/conditions>). Toute utilisation commerciale ou impression systématique est constitutive d'une infraction pénale. Toute copie ou impression de ce fichier doit contenir la présente mention de copyright.

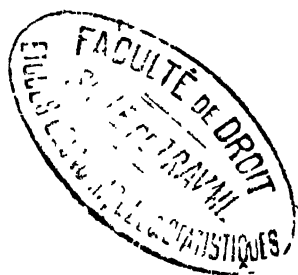
NUMDAM

Article numérisé dans le cadre du programme
Numérisation de documents anciens mathématiques
<http://www.numdam.org/>

JOURNAL

DE LA

SOCIÉTÉ DE STATISTIQUE DE PARIS



N° 1. — JANVIER 1927

I

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 15 DÉCEMBRE 1926

SOMMAIRE

OUVERTURE DE LA SÉANCE PAR M. JOHN-HENRI DAL PIAZ, PRÉSIDENT.
SOUHAITS DE BIENVENUE A DIVERS MEMBRES ÉTRANGERS APPARTENANT A L'INSTITUT INTERNATIONAL DE STATISTIQUE.
ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 17 NOVEMBRE 1926.
NOMINATION ET PRÉSENTATION DE MEMBRES TITULAIRES.
ÉLECTIONS.
COMMUNICATION DE M. LE SECRÉTAIRE GÉNÉRAL ET PRÉSENTATION D'OUVRAGES.
COMMUNICATION DE M. CORRADO GINI : « LA STATISTIQUE EN ITALIE ».
DISCUSSION RELATIVE A LA COMMUNICATION DE M. ANDRÉ BERNARD : « PROJET DE LOI SUR LES ASSURANCES SOCIALES ».
DISCUSSION SUR LA COMMUNICATION DE M. MICHEL HUBER, RELATIVE AU SERVICE D'OBSERVATION DES PRIX.
RÉSULTAT DES ÉLECTIONS.

OUVERTURE DE LA SÉANCE PAR M. JOHN-HENRI DAL PIAZ, PRÉSIDENT.

La séance est ouverte à 21 heures, sous la présidence de M. John-Henri DAL PIAZ, Président.

SOUHAITS DE BIENVENUE A DIVERS MEMBRES ÉTRANGERS APPARTENANT A L'INSTITUT INTERNATIONAL DE STATISTIQUE.

M. le Président souhaite la bienvenue à divers collègues de l'Institut international de Statistique : MM. Corrado GINI, docteur en droit, président de l'Institut central de Statistique d'Italie; Alfred-William FLUX, C. B. M. A., assistant secretary, statistical Department, Board of Trade, secrétaire honoraire de la Société royale de Statistique; Arthur-Lyon BOWLEY, professeur de statistique à l'Université de Londres, docteur ès sciences; WAGEMANN, président de l'Office de Statistique du Reich allemand, et Alexander LOVEDAY, master of arts, chef du service de renseignements économiques de la Société des Nations.

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 17 NOVEMBRE 1926.

M. le Président met aux voix le procès-verbal de la séance du 17 novembre 1926, inséré dans le Journal de décembre. Ce procès-verbal est adopté sans observations.

NOMINATION ET PRÉSENTATION DE MEMBRES TITULAIRES.

M. le Président annonce que les candidatures présentées dans la dernière séance n'ont soulevé aucune observation. En conséquence, MM. GOUJON, GERBAUX, MOSCATO, MORGAIN, D'ALGAY, LEJAY et DEFASSE sont nommés membres titulaires.

D'autre part, M. le Président fait savoir qu'il a reçu les demandes d'admission suivantes au titre de membres titulaires :

M. Gaston GIUSTINIANI, inspecteur à la Société Nancéienne de Crédit industriel et de Dépôts, ancien élève de l'École polytechnique, docteur en droit, à Meaux (Seine-et-Marne), présenté par MM. ROZIER et SINDOU.

M. André GUILLON, directeur du journal *L'Assureur et l'Assuré*, 16, rue Piccini (XVI^e), présenté par MM. BARRIOL et René OLIVREAU.

M. Moïse GRINBERG, économiste, représentant à Paris de *The Economic Review* de Londres, 15, boulevard Saint-Marcel (XIII^e), présenté par MM. SIMIAND et MONTARNAL.

M. Joseph CHARUIT, ancien élève de l'École polytechnique, directeur général de la Société d'Éclairage, Chauffage et Force motrice, 45, rue de Douai (IX^e), présenté par MM. CADOUX et BARRIOL.

M. Auguste BARIL, ingénieur, directeur général adjoint de la Société d'Éclairage, Chauffage et Force motrice, 180, avenue du Pont-d'Épinay, à Gennevilliers (Seine), présenté par MM. CADOUX et BARRIOL.

M. BADOUX, directeur de la Banque d'Alsace-Lorraine, présenté par MM. André LIESSE et ALLEMANDET.

M. LAURENT, rédacteur au *Figaro*, 12, rond-point des Champs-Élysées (VIII^e), présenté par MM. BARRIOL et KAKOSKY.

Conformément à l'usage, il sera statué sur ces candidatures à la prochaine séance.

ELECTIONS.

M. le Président déclare clos le scrutin pour le renouvellement partiel du Conseil pour 1927 et prie MM. BERNARD, KAKOSKY et CAPITANT de procéder aux opérations de dépouillement.

COMMUNICATION DE M. LE SECRÉTAIRE GÉNÉRAL ET PRÉSENTATION D'OUVRAGES.

M. le Secrétaire général annonce qu'il a reçu pour la Société un certain nombre d'ouvrages dont il donne l'énumération.

Il fait une mention spéciale de l'ouvrage : *La balance des paiements de la Pologne en 1924*.

COMMUNICATION DE M. CORRADO GINI : « LA STATISTIQUE EN ITALIE ».

M. le Président donne la parole à M. Corrado GINI pour le développement de sa communication, dont le texte est inséré au présent Journal.

M. le Président remercie M. Corrado GINI d'avoir bien voulu exposer aux membres de la Société l'organisation de la Statistique en Italie, tant au point de vue universitaire qu'au point de vue administratif; ils en auront tiré un précieux enseignement pour le développement à donner en France à cette science trop souvent méconnue.

M. le Président donne la parole à M. MARCH, qui s'exprime en ces termes

M. Lucien March s'étonne que l'on déprécie l'intérêt qui s'attache à l'observation des prix. Sans doute il y a bien d'autres indices de l'activité économique dont les mouvements concordent avec ceux des prix, mais ceux que l'on a rappelés : production de la fonte, consommation de la houille, etc., sont enregistrés depuis longtemps tandis que l'observation constante des prix n'était point organisée en France avant la création du service spécial. Quant au taux de l'escompte, il est vrai que c'est également un indice fort utile, mais en France, le taux commercial est fixé par la Banque de France à des époques espacées; il varie donc rarement; ce qui varie peut-être ce sont les commissions de banque, seulement celles-ci dépendent trop de la nature du papier pour qu'il soit possible d'en faire état. D'ailleurs la concordance du mouvement du taux de l'argent et du mouvement économique n'est suffisante que pour les mouvements annuels dont aujourd'hui l'observation doit être conjuguée avec celle des

mouvements mensuels. Or, aux États-Unis, les tableaux du Comité Harvard indiquant les oscillations du taux de l'argent ne concordent pas nécessairement avec celles de la courbe des prix dont le renversement caractérise et provoque les crises, depuis plus d'un siècle. Le maximum de la courbe de l'argent tend plutôt à suivre la crise qu'à la précéder, et le minimum à suivre la dépression.

Après l'allocution du Président, M. Lucien March demande à présenter les remarques suivantes :

Nos applaudissements, dit-il, indiquent l'intérêt que nous avons pris à la communication très suggestive de M. Gini; nous le remercions d'avoir bien voulu accepter de nous dire en quelle estime est tenue la statistique dans l'enseignement et dans l'administration de son pays.

Avant de présenter quelques réflexions suggérées par cette communication, permettez-moi de rappeler qu'il y a six ans, à peu près à la même époque de l'année, notre Société recevait la visite du statisticien italien Bodio, dont M. Gini a évoqué la mémoire, qui a pour ainsi dire créé la statistique italienne et qui présidait alors l'Institut international de Statistique. Beaucoup d'entre nous gardent très précis le souvenir de cet esprit à la fois profond et séduisant, avide de science et de beauté, souvenir d'autant plus impressionnant que peu de jours après sa visite, Bodio était enlevé à l'affection des nombreux amis qu'il possédait non seulement dans son propre pays, mais on peut dire dans presque tous les pays.

Aujourd'hui, au milieu des collègues étrangers de l'Institut international de Statistique qui nous ont fait le plaisir et l'honneur de s'asseoir avec nous, à côté de notre Président, M. Dal Piaz, à côté du Président de l'Institut international de Statistique, M. Delatour, M. Corrado Gini nous a donné une idée de la place importante qu'occupe la statistique, en Italie, dans l'enseignement et dans les conseils du Gouvernement.

Et ce n'est pas sans quelque amertume que des comparaisons peu flatteuses pour nous s'imposent à notre esprit. M. Gini a marqué la position que l'enseignement de la statistique occupe depuis longtemps dans les Universités italiennes, non seulement du point de vue du nombre de chaires, de professeurs, mais aussi en tant que matière obligatoire ou facultative suivant les cas, pour les examens. En France, une seule faculté de droit possède une chaire de statistique qui a été occupée pendant longtemps par notre ancien Président, M. Fernand Faure, et qui est aujourd'hui confiée à notre collègue M. Aftalion. Mais ce n'est que depuis deux ans, je crois, que la statistique est admise, comme matière *facultative* aux examens du doctorat seulement. L'Institut de Statistique créé auprès de l'Université de Paris, au titre de toutes ses facultés, ne fonctionne que depuis trois années.

Aussi, en Italie, un grand nombre de professeurs et d'étudiants concourent aux progrès de la statistique par des recherches qui portent sur les faits ou sur la méthode.

M. Gini est lui-même un exemple remarquable de l'activité et de l'ingéniosité déployées dans ses recherches.

Il y a dix-huit ans, il publiait son premier ouvrage, une volumineuse étude statistique et biométrique très fouillée, sur le sexe dans les naissances. Depuis lors la liste de ses publications sur les problèmes les plus variés de la démographie ou de l'économie politique s'allonge chaque année, sans parler des travaux qu'il inspire à ses élèves, et M. Bowley ici présent, qui est aussi un des maîtres les plus écoutés de la statistique, sera d'accord avec moi pour admirer les vues ingénieuses que M. Gini a développées sur de nombreux points, par exemple dans l'étude de la fécondabilité, dans le calcul de la différence moyenne dans l'étude des problèmes de répartition des richesses, etc., etc.

Aussi n'est-il point surprenant, aussi est-il tout naturel, que le Gouvernement italien ait pensé à lui pour la présidence de l'Office central de Statistique réorganisé.

L'organisation nouvelle intéresse d'autant plus notre Société que celle-ci

a émis il y a quelques années, en 1920, un vœu relatif à l'organisation de la Statistique en France. Comme vous le voyez ce vœu reçoit satisfaction, mais pas en France, en Italie. On conçoit aisément l'avantage qu'offre la réunion des travaux statistiques dans un service bien organisé et outillé, ces travaux, lorsqu'ils sont épars, étant conduits trop souvent sans lien, sans méthode suffisante, et sans un souci suffisant des besoins généraux d'informations, d'enseignements.

La période de difficultés économiques que nous traversons n'exige-t-elle pas des informations statistiques nombreuses et bien coordonnées pour que nos évaluations, nos prévisions indispensables, soient fondées sur des faits suffisants et sur une méthode sûre? A défaut de méthodes, les évaluations sont trompeuses; il ne manque pas d'exemples d'erreurs causées par l'insuffisance de la méthode.

La plupart des phénomènes de la vie sont trop complexes pour que nous puissions les mesurer dans l'étendue ou la profondeur que nous leur attribuons. Nous ne pouvons les saisir véritablement que par certains côtés et au moyen d'indices appropriés. Encore faut-il posséder un sentiment exact de ce que c'est qu'un indice, de ses limites, de sa signification et de ce que c'est qu'une mesure.

Nous attachons maintenant un intérêt bien compréhensible aux variations des indices de prix. Que de temps, que d'efforts n'a-t-il pas fallu pour que l'observation des prix fût organisée en France dans les conditions dont M. Huber nous a parlé le mois dernier et de façon à ne permettre aucun doute sur l'impartialité des observations?

Ce qui est vrai dans ce domaine est vrai dans tous ceux où pénètre la statistique : le besoin d'informations grandit et se généralise. Et ces informations ne peuvent être obtenues sans le consentement de l'opinion publique. Mais il faut que ceux qui les rassemblent et les coordonnent aient la compétence nécessaire; il faut aussi que leur impartialité ne puisse être suspectée et par conséquent qu'ils soient autant que possible soustraits à l'influence de la politique, c'est-à-dire des changements d'opinion, aussi bien qu'à l'influence des intérêts particuliers ou des intérêts de classe. Ils doivent à cet égard posséder la qualité que l'on exigeait de la femme de César et c'est pourquoi il est bon que l'autorité qui les domine soit aussi une autorité planant sur tous les intérêts.

Ce n'est pas tout, à mon avis. Comme il s'agit en somme d'une œuvre scientifique, il est bon qu'en dehors des services placés sous une autorité politique, même supérieure, fonctionnent des institutions de caractère exclusivement scientifique. C'est ce qui fait le principal intérêt de l'initiative qu'a prise le Comité d'études économiques de l'Université Harvard, en vue d'organiser entre des centres universitaires des principaux pays un échange d'observations et d'études, de nature à éclairer plus complètement le monde économique et à faciliter ses prévisions. « En toutes choses il faut considérer la fin », a dit le poète. Donc à chaque instant nous devons sonder l'avenir à la lumière des faits passés judicieusement interprétés.

Les organismes d'études, tels que l'Institut international de Statistique dans le domaine international, n'ont pas les moyens de produire des statistiques comme les organes administratifs mais ils peuvent coordonner celles qui existent, contrôler les méthodes, critiquer les sources d'information, les procédés d'élaboration, affirmer enfin, aux yeux de l'opinion, le caractère scientifique des recherches.

Et ainsi, l'autorité qui exécute les statistiques dispose de conseils éprouvés; elle bénéficie des critiques sans lesquelles aucune autorité humaine ne peut se maintenir dans la voie la meilleure.

Pour une telle harmonie, il faut que les hommes chargés de telle ou telle partie de la besogne laissent de côté les questions d'amour-propre ou même d'intérêt collectif restreint, pour n'être guidé que par la passion de l'intérêt public et de la science qui en est le meilleur guide.

Il me semble que ces réflexions, suggérées par la communication de M. Gini, dont nous le remercions certainement tous de grand cœur, répondent aussi à la pensée des membres de l'Institut international de Statistique et à celle qui a inspiré notre Société dans le vœu exprimé en 1920.

DISCUSSION RELATIVE A LA COMMUNICATION DE M. ANDRÉ BERNARD : « PROJET DE LOI SUR LES ASSURANCES SOCIALES »

M. le Président donne la parole à M. RISSER, désireux de reprendre et de développer certains points qu'il avait soulevés au cours de sa brève intervention lors de sa séance d'octobre 1926, et qui s'exprime ainsi :

A la suite de l'intéressante communication de notre collègue M. Bernard, nous avons présenté quelques observations sur l'ensemble du projet de loi des assurances sociales. Nous revenons aujourd'hui sur cette question, en nous attachant particulièrement à l'assurance-chômage, à l'influence des versements patronaux et ouvriers prévus par le projet, et enfin à quelques points d'ordre technique que nous n'avions fait qu'esquisser primitivement.

L'assurance-chômage a une place prépondérante dans le projet des assurances sociales; si elle a eu de multiples détracteurs, elle a aussi ses défenseurs, qui en viennent à prétendre que, sans elle, le projet ne peut subsister. Avant d'aborder cette assurance particulière, nous tenons à rappeler quelques définitions pour éviter tout malentendu.

Le pourcentage de chômage doit s'entendre de la proportion pour cent des personnes chômant effectivement à une époque donnée et de la moyenne des pourcentages calculés à des intervalles réguliers, s'il s'agit d'une moyenne correspondant à une période déterminée. Si l'on dit que dans une population de 10.000 ouvriers, on en constate 2.500 en chômage pendant quatre mois en moyenne dans l'année, le coefficient caractéristique de *chômage complet* est :

$$\frac{4 \times 2.500}{10.000 \times 12} = 0,083$$

et c'est celui-là qu'il y a lieu d'utiliser si l'on veut calculer les charges d'une caisse d'assurance-chômage.

Est-il possible d'évaluer les éléments statistiques du chômage? Oui, à condition de déterminer, grâce aux résultats du recensement, à des enquêtes spéciales, à des renseignements fournis par les caisses de secours de chômage, la puissance du chômage dans les grands groupes professionnels. Il faut maintenant voir si cette documentation statistique peut recevoir une application en vue de l'octroi de secours de chômage, ou d'une recherche d'assurance.

La question du chômage, qui a toujours préoccupé les pouvoirs publics dans les divers pays de l'Europe et en Amérique du Nord, les a incités à se documenter sur la matière. Aussi, en consultant cette documentation à travers les temps, on est conduit à faire certaines remarques. Alors qu'en Amérique, on constatait que le coefficient de chômage, au cours de la période 1889-1893, passait de 3,4 % à 22 %, on peut dire que cette fluctuation dépassait de beaucoup celle que certains statisticiens considéraient alors comme normale, et qui correspondait au minimum de 2 et au maximum de 10.

Il ne faut donc point regarder comme intangibles les chiffres relatifs au chômage fournis par le recensement de mars 1921, alors même qu'ils se rattachent à une période de dépression économique, et ne pas adopter comme élément-limite celui qui est relatif à la moyenne globale (5,17 %). M. March signalait dans une belle étude sur le chômage publiée par l'*Office du Travail*, que l'enquête de 1891 avait mis en évidence un nombre indice de la moyenne des variations extrêmes de l'effectif relevé dans l'ensemble des établissements pour chacune des industries étudiées au cours de l'enquête : 18 % à Paris et 14 à 15 % en province.

L'étendue réelle du chômage pouvait être fixée entre les limites 3 à 4 % d'une part, et 15 à 16 % d'autre part. Dans le cours de la période 1887-1894, qui encadre l'année 1891, où s'est faite l'enquête de l'Office du Travail, les affiliés aux trade-unions subirent un chômage de 5,2 %.

Or ce résultat ne correspondait pas exactement au chômage réel involontaire (abstraction faite de la maladie), attendu que l'organisation des trade-unions permettait à ses membres en chômage de trouver du travail plus facilement que les isolés, et que cette même organisation astreignait les dirigeants à se débarrasser d'une part des incapables, et, d'autre part, des ouvriers peu favorisés au point de vue de la force physique; on peut donc dire que le chiffre de 5,2 était faible et ne pouvait être adopté sans modifications par un organisme d'assurances.

A la même époque, les Trade-Unions escomptaient un chômage annuel voisin de 9 %, dont :

- 5,2 pour chômage involontaire (sans maladie);
- 2,5 % pour maladie;
- 1 % pour chômage libre.

Du fait de ces variations dans le chômage, qui sont les résultantes des changements économiques et démographiques, il n'est point commode de fixer des bases pour l'assurance-chômage, et c'est peut-être une des raisons pour lesquelles M. Colson, dans son remarquable exposé de l'« Assurance contre le chômage », a été amené à dire ce qui suit :

« Nous ne croyons pas qu'aucun technicien de l'assurance puisse donner son adhésion, soit aux combinaisons prévues dans le rapport, soit à aucune autre qui leur serait substituée parce que le chômage est, de sa nature, inassurable. »

Il ajoute que l'expérience de l'Angleterre suffit à elle seule à confirmer sa manière de voir, et il rappelle que, sous l'influence d'actions politiques, le montant des indemnités hebdomadaires accordées aux chômeurs a presque triplé. « 7 shillings en 1911, 20 shillings aujourd'hui » et que le nombre des semaines indemnissables est passé de 15 à 44.

Fort heureusement, le projet Chauveau limite étroitement le montant et la durée des secours.

En effet, il fixe le taux de l'allocation en argent à 40 % du salaire calculé suivant les règles établies par l'assurance-maladie, chiffre qui me semble trop élevé, et qui devrait être ramené à 30 %.

L'allocation en question est, d'après le projet, majorée de 0^f 50 pour le conjoint non salarié, et pour chaque enfant de moins de seize ans, dans la limite maximum du demi-salaire; eu égard à ce que nous venons de dire, il y aurait lieu de ramener le maximum de l'allocation du chômage à 0,40 % du salaire.

Cette allocation est versée pendant soixante jours ouvrables (ou dix semaines) par période de douze mois. Pour les ouvriers exerçant des professions sujettes à des mortes-saisons le droit aux prestations sera établi par arrêté. L'assuré devra compter, avant la période de chômage, une année d'affiliation ininterrompue, et remplir les mêmes conditions de cotisations que celles imposées par l'assurance-maladie. Enfin, le délai d'inscription en qualité de chômeur a été porté de huit à douze jours ouvrables.

Toutes ces conditions étant remplies, le projet, à notre avis, n'est viable que parce que le bénéfice de l'assurance-chômage est réservé aux ouvriers français.

Il ne faut pas oublier qu'il y a sur le territoire 1.500.000 travailleurs étrangers au minimum, et que sur ces 1.500.000 ouvriers, un peu plus de 100.000 sont attachés aux mines et minières, et 500.000 au moins aux exploitations agricoles. Le coefficient de chômage dans l'agriculture étant faible aujourd'hui, et devant sans doute le rester encore de longues années, le coefficient de chômage dans l'industrie des mines étant nul et faible dans les exploita-

tions minières, il en résulte que nous ne pouvons considérer qu'un ensemble de 800.000 à 900.000 ouvriers étrangers susceptibles d'être touchés par le chômage.

Si l'on peut, par suite, en période de crise économique, ne faire chômer les ouvriers français qu'après avoir licencié les ouvriers étrangers non qualifiés, et sans accorder d'allocations de chômage à ces derniers, l'assurance du projet peut vivre sans difficultés.

Si la crise économique se prolongeait, on pourrait se demander non sans quelque inquiétude si la main-d'œuvre étrangère reviendrait par la suite avec le même entrain sur notre territoire.

Il est vrai qu'une crise grave de chômage, conséquence de bouleversements économiques, aurait forcément sa répercussion sur presque tous les pays de l'Europe. En conséquence, les ouvriers italiens et polonais formant la majeure partie de notre main-d'œuvre étrangère, seraient tentés de revenir en France aussitôt la crise passée, en raison des salaires qui leur sont accordés et des avantages conférés par les assurances sociales dont ils sont appelés à bénéficier.

Cet édifice ne peut subsister qu'à une seule condition : le Gouvernement devra veiller à ne point se laisser déborder par certaines manœuvres politiques, tendant à accroître le nombre des bénéficiaires de l'assurance-chômage, et les prérogatives de ces mêmes bénéficiaires.

Et si l'on admet dans la suite des ouvriers étrangers au bénéfice de cette assurance spéciale, ils devront être des ouvriers de qualité fixés sur notre territoire depuis quinze ans au moins.

A tout prix, pendant les quinze premières années, il faudra se garder de n'apporter aucune modification au projet, car si aux chômeurs normaux venaient s'adjoindre les paresseux et les profiteurs, toute la réforme sombrerait.

J'appelle encore l'attention des actuaires sur la nécessité de constituer une masse de réserve de 150 à 200 millions pour le fonds de chômage, en vue de parer aux difficultés des périodes de crises, masse de réserve que l'on pourrait former en faisant passer le délai de carence de un à deux ans et même au delà. Il est indispensable d'introduire, et même d'accentuer le principe qui a conduit à faire participer obligatoirement les départements et les communes aux charges de l'assurance-chômage. Le projet ne prévoit qu'une participation uniforme de 25 % des dépenses d'assurance-chômage à la charge des départements et des communes. Ce taux paraît insuffisant et doit, en réalité, être calculé en fonction du coefficient de chômage dans les grands centres industriels.

La participation correspondante devrait pouvoir être accrue jusqu'à 50 %.

*De l'influence des versements patronaux
et des versements ouvriers prévus par le projet.*

Dans une étude parue le 10 juillet 1926 dans la *Revue politique et parlementaire*, M. Chauveau évalue l'augmentation du prix de revient, par le fait des salaires directs, et de ceux incorporés dans les matières premières, agents de fabrication et outillage, à :

- 7,50 % pour la culture maraîchère;
- 7 % pour la viticulture et les travaux du bâtiment;
- 6 % pour les verrières;
- 5,50 % pour la métallurgie autre que celle du fer;
- 5 % pour les exploitations forestières (taillis et taillis sous futaie), pour la sidérurgie, la confection, la fabrication des chaussures;
- 4,50 % pour les exploitations de futaie de bois tendres, l'appareillage électrique;
- 4 % pour la menuiserie, l'ébénisterie et la construction mécanique;

3,50 % pour les exploitations de futaie de bois durs, la fabrication des tissus;
3 % pour le tannage des peaux;
2,50 % pour les scieries mécaniques, les filatures de coton et de laine.

Nous admettons que tous ces chiffres ont été déterminés avec la plus grande conscience, et nous constatons que l'accroissement du prix de revient des produits sera de 2, 5 % au minimum et de 7,50 % au maximum. Voilà un fait suffisamment marquant et qui peut être gros de conséquences.

Le commerce extérieur ne pourra que baisser, à moins que de nouvelles méthodes de travail ne soient adoptées, que le principe de concentration des industries lui aussi ne soit adopté ou transformé. Il est vrai que les dirigeants des groupements ouvriers ont depuis quelque temps pensé à ce problème nouveau, puisqu'ils sont décidés à faire une campagne en faveur de certaines méthodes de travail de plus en plus en honneur aux États-Unis. Il suffit d'ailleurs, pour se rendre compte de cet état d'esprit, de se reporter à un intéressant article de M. Bec, paru il y a quelques semaines dans le journal *Le Temps*. Il y a donc là une évolution nouvelle fort curieuse, et seule cette évolution peut faciliter la mise en fonctionnement et l'essor des assurances sociales.

De quelques observations techniques.

Jusqu'ici, nous nous sommes préoccupé plutôt du point de vue économique que du point de vue statistique et actuariel: les observations que l'on peut formuler dans le domaine de l'actuaire ont été déjà présentées au cours d'une précédente séance. Toutefois, je me permets de revenir un instant sur la question de la monnaie, en disant que les opérations de répartition, et tout spécialement celles de capitalisation, ne peuvent être suivies et effectuées que si l'on est entré définitivement dans une période de stabilisation.

Les commissions de la Chambre et du Sénat ont agi judicieusement en introduisant le système de la répartition pour les assurances « maladie et décès », et celui de la capitalisation pour les assurances « invalidité et vieillesse »; elles ont d'ailleurs reconnu qu'en cas de tornade, comme la guerre et l'inflation, le système de la capitalisation n'offrait pas toutes les garanties, mais qu'il était néanmoins capable de résister normalement à des secousses assez violentes. Le premier élément statistique à introduire dans une étude de projet analogue à celui des assurances sociales est une répartition par groupes quinquennaux d'âges (et, si possible, par âges) de la population active suivant le sexe et l'état civil.

Pour les premières évaluations, on a fait état de la répartition de la population active, d'après le recensement de 1911, déduction des pertes de la guerre établie en tenant compte des documents officiels.

M. Chauveau a préféré utiliser les résultats d'une enquête prescrite par le ministère du Travail en novembre 1922 auprès des services des retraites ouvrières des préfectures, qui mettent en évidence une population de moins de 20 ans et une population de 20 à 29 ans, différant respectivement en moins de 1.200.000 et de 507.000 unités de celle des groupements analogues de la répartition adoptée par l'Administration pour ses calculs, mais, par contre, décelant des groupements de 30 à 39, 40 à 49, 50 à 59 ans, plus denses que ceux de la première répartition. M. Chauveau fait remarquer que la substitution de la deuxième répartition à la première conduit à des charges plus lourdes en période transitoire, non seulement pour l'assurance-maladie, mais pour les assurances vieillesse et invalidité, et que c'est par suite à celle-là qu'il faut s'arrêter. Toutefois, qu'il me soit permis de faire remarquer que la Commission du Sénat serait bien inspirée de faire appel en la circonstance aux documents du recensement de 1921, puisqu'elle a déjà employé cette manière de faire pour l'assurance-chômage; elle donnerait ainsi une certaine homogénéité à ses calculs.

De l'assurance-invalidité et de l'assurance-vieillesse.

M. Chauveau signale dans son rapport, d'une part la table d'entrée en invalidité de Zimmermann, caractérisant les expériences faites au sein du personnel des chemins de fer prussiens de 1868 à 1884 (table adoptée pour l'étude du projet autrichien de 1909), et la table d'entrée en invalidité déduite des résultats de l'expérience allemande sur l'assurance-invalidité.

Or, si pour l'entrée en invalidité, M. Chauveau a fait usage de la seconde table, il a admis que la mortalité des invalides était régie par la table de Zimmermann commune aux deux sexes et moins rapide que la table allemande publiée en 1905.

Il eût été plus logique de faire état, soit de la table d'entrée en invalidité et de la table de mortalité des invalides de Zimmermann correspondant à la même population d'origine, soit la table d'entrée en invalidité et de la table de mortalité de ses invalides, déduites des expériences du fonctionnement de l'assurance-invalidité-vieillesse, jusqu'en 1914. Cette méthode eût offert l'avantage de la présentation de calculs cohérents et homogènes; elle aurait dû être combinée soit avec l'emploi des tables de mortalité P. M. et P. F. (1911), soit avec l'emploi de la table C. R., de manière à faire apparaître si possible un certain battement dans les évaluations, et à donner ainsi une limite. En opérant de cette façon, on devrait à titre de garantie, s'en tenir aux évaluations les plus lourdes, de manière à parer à des à-coups possibles.

En définitive, de toutes les remarques que j'ai eu l'honneur de présenter au cours de cet exposé, les seules qui doivent retenir l'attention touchent surtout au chômage, à la répercussion de l'emploi pour le fonctionnement des assurances sociales des 10 % des salaires sur le mouvement économique en France, et enfin la nécessité de ne procéder à la mise en fonctionnement de la loi qu'à partir du moment où l'on se trouvera en présence d'une monnaie stabilisée.

On devra enfin présenter un tableau des charges annuelles de la période transitoire, en même temps qu'un tableau des recettes sûres et des recettes probables, de manière à faire connaître au Trésor les charges qui lui incomberont et les possibilités qu'il aura de rentrer dans ses débours.

DISCUSSION SUR LA COMMUNICATION DE M. MICHEL HUBER, RELATIVE AU SERVICE D'OBSERVATION DES PRIX.

M. le Président donne la parole à M. le baron MOURRE, qui s'étonne que la Commission qui s'est réunie en 1908 à l'effet de rechercher les indices les plus propres à déceler la survenance des crises économiques ait principalement retenu l'observation des prix. A son sens, la situation monétaire l'emporte en influence, au point de vue économique sur celle des prix. La situation des banques d'émission et, pour les États-Unis, le taux du papier commercial, qui est bien connu, lui paraissent susceptibles de donner de meilleurs éléments d'appréciation que le mouvement des prix. Il cite à cet égard les chiffres fournis par l'indice de Bradstreet, moins élevé en 1906 avant la grande crise de 1907 qu'en 1909.

M. OUALID fait remarquer qu'il n'est jamais entré dans l'intention de la Commission de 1908 de voir dans le mouvement des prix le seul moyen pour déceler les crises économiques; elle a émis l'opinion que c'était là un facteur essentiel de la recherche mais non unique.

MM. MARCH et HUBER se joignent à M. OUALID pour son observation. L'expérience montre que les changements de sens de variation des prix sont toujours en relation directe, mieux encore que les variations du taux de l'escompte, avec les crises économiques.

RÉSULTAT DES ÉLECTIONS.

M. le Président remercie les scrutateurs et fait connaître que le dépouillement a donné les résultats suivants :

Votants : 184. Majorité absolue : 93.

Ont obtenu :

MM.

Joseph GIRARD, comme président pour 1927	183 voix
Louis MARIN, comme vice-président pour 1927-1928-1929	183 —
Alfred BARRIOL, comme secrétaire général pour 1927-1928-1929	183 —
DUGÉ DE BERNONVILLE, comme membre du Conseil pour 1927-1928-1929.	183 —
Michel SALÈTES, comme membre du Conseil pour 1927-1928-1929 .	183 —

En conséquence, le Conseil de la Société de Statistique de Paris est ainsi composé pour 1927 :

Président : M. Joseph GIRARD ;

Vice-Présidents : MM. Clément COLSON, Henri TRUCHY et Louis MARIN.

Secrétaire général : M. Alfred BARRIOL.

Trésorier-archiviste : M. André TRIGNART.

Membres du Conseil : MM. les anciens Présidents de la Société, membres de droit ; MM. Georges PAULET, Jean CAPITANT, Albert AUPETIT, Émile ROYOT, DUGÉ DE BERNONVILLE, Michel SALÈTES, membres élus.

La séance est levée à 23 heures.

Le Secrétaire général,

A. BARRIOL.

Le Président,

J. H. DAL PIAZ.
